Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

AMPUS • BARGÈME • BARGEMON • CALLAS • CHÂTEAUDOUBLE • CLAVIERS • COMPS-SUR-ARTUBY
DRAGUIGNAN • FIGANIÈRES • FLAYOSC • LA BASTIDE • LA MOTTE • LA ROQUE-ESCLAPON • LE MUY
LES ARCS-SUR-ARGENS • LORGUES • MONTFERRAT • SAINT-ANTONIN-DU-VAR • SALERNES
SILLANS-LA-CASCADE • TARADEAU • TRANS-EN-PROVENCE • VIDAUBAN

www.dracenie.com

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT**2016**

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE



RÉGLEMENTATION

DÉCRET N° 2015-1827 DU 30 DÉCEMBRE 2015 PORTANT SUR DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION ET DE SIMPLIFICATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS NOR : DEVP1528638D

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

SOMMAIRE

1 **La collecte des déchets**



- **1.1: Territoire desservi et nombre d'habitants**
- **1.2: Collecte des déchets des ménages :**
 - -1.2.1: Fréquence de collecte
 - -1.2.2: Nombre et localisation des déchèteries
 - -1.2.3: Collectes séparatives proposées

2 **Le traitement des déchets**



- **1.2: Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - -2.1.1: Localisation des unités de traitement
 - -2.1.1.1: Ordures ménagères résiduelles
 - -2.1.1.2: Emballages, papiers, verre
 - - 2.1.2: Synoptique des modes de collecte, transport et traitements des déchets
 - -2.1.3: Tonnage traité dans l'année par les unités de traitement
 - -2.1.4: Tonnages traités
 - -2.1.5: Taux de valorisation des déchets traités
- **2.2: Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé**

3 **Le coût des déchets**



- **3.1: Synoptique des modes de gestion des déchets**
- **3.2: Montant annuel**
 - -3.2.1: Dépenses du service sur l'année 2015
 - -3.2.2: Aides reçues d'organismes agréés et recettes perçues au titre de la valorisation
 - -3.2.3: Représentation graphique des dépenses et recettes
- **3.3: Coût global à la tonne**

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

1.A LE TERRITOIRE DESSERVI



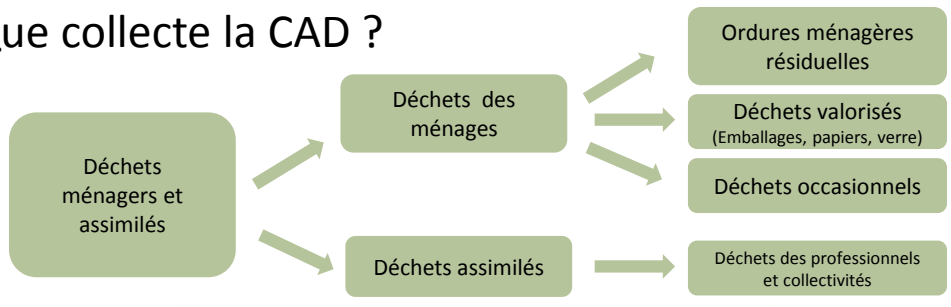
La communauté d'agglomération dracénoise regroupe 19 communes autour de la ville centre, Draguignan. Bien que sa population soit de 107 000 habitants, la population prise en compte pour l'établissement de ce rapport est celle dite « sans double compte » (105 303habitants).

En matière de pré-collecte des déchets, la Dracénie est organisée selon deux modes :

- Point d'apport volontaire pour 94% de la population. (202 PAV)
- Porte à porte pour 6 % de la population.

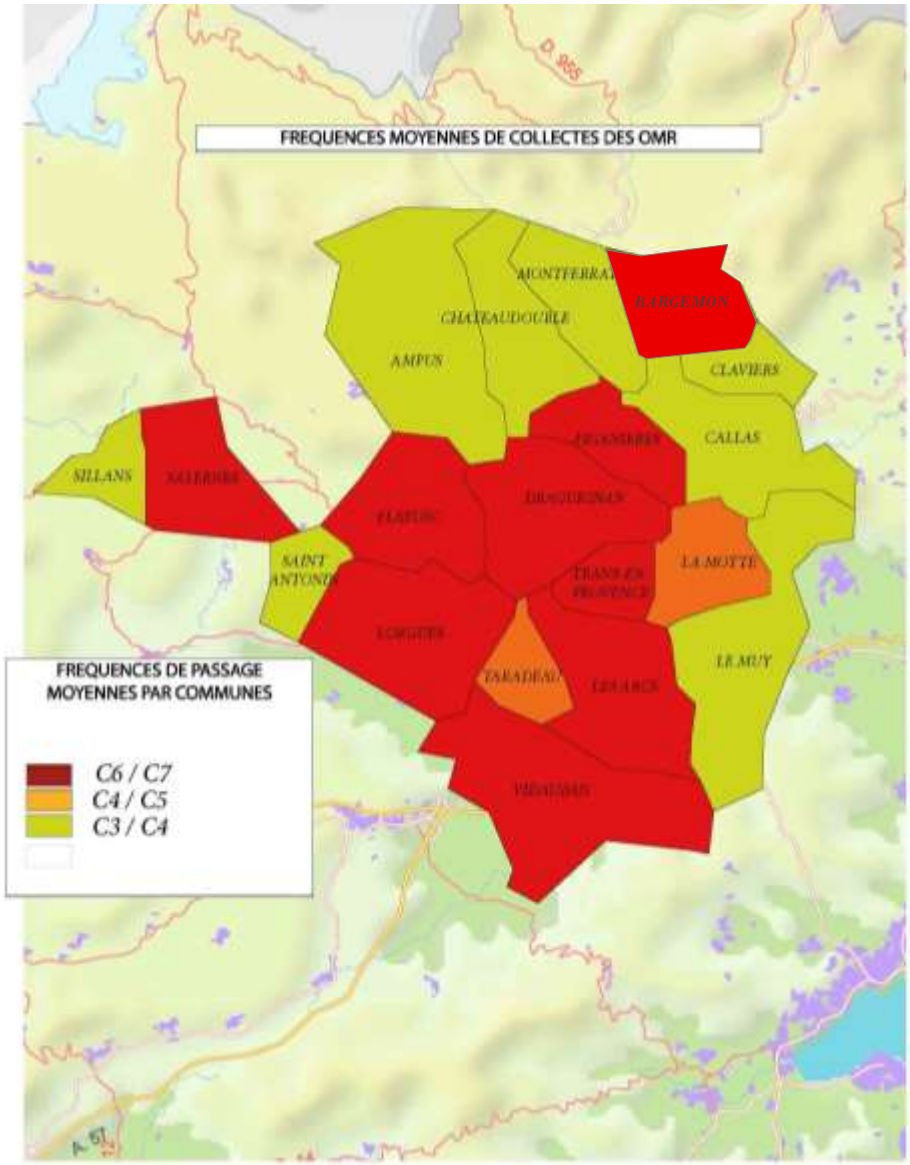
En mai 2016, un sinistre à eu lieu à la déchèterie et au quai de transfert des ordures ménagères de Draguignan. Cela a impacté les coûts et les tonnages.

Que collecte la CAD ?



Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

1.B -A FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères résiduelles sont collectées à des fréquences variables selon les communes, les saisons et selon les densités urbaines au sein même des communes. Les valeurs présentées sont des fréquences moyennes.

Les camping sont collectés selon les mêmes modalités.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

1.B -B LES DÉCHÈTERIES



Le territoire de la CAD dispose de 9 équipements :
6 déchèteries et 3 centres de dépôts (qui ne réceptionnent pas tous les flux).

Types de déchets acceptés en déchèteries :

- Bois
- Consommables informatiques
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets verts
- Eléments d'ameublement
- Encombrants non valorisés
- Ferrailles
- Gravats/inertes
- Huiles alimentaires
- Pneus
- Textiles

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300402-20170921-C_2017_167-DE

1.B-C COLLECTES SÉPARATIVES PROPOSÉES

	Type de collecte				
	Porte à porte	Points d'apports volontaires	Collecte chez les commerçants	Collecte à la demande chez les particuliers	Apports volontaires en déchèteries
Ordures ménagères résiduelles	X	X			
Emballages	X	X			X
Verre		X			X
Papiers		X			X
Textiles		X			X
Cartons			X		X
Déchets verts				X	X
Encombrants non valorisables				X	X
Eléments d'ameublement				X	X
Huiles alimentaires					X
Gravats/inertes					X
Ferrailles					X
Bois					X
Déchets Electriques et Electroniques*					X
Pneus					X
Consommables informatiques					X
Déchets Dangereux Spécifiques					X

La CAD propose à ses administrés plusieurs modes de collecte afin d'optimiser le taux de captage et de valorisation des déchets.

* Déchets d'équipements électriques et électroniques

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300191-20170921-3_2_A_1-DE

2.A -A.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Quai de transfert de Callas

Quai de transfert de Draguignan

Usine de valorisation énergétique
Toulon (83)

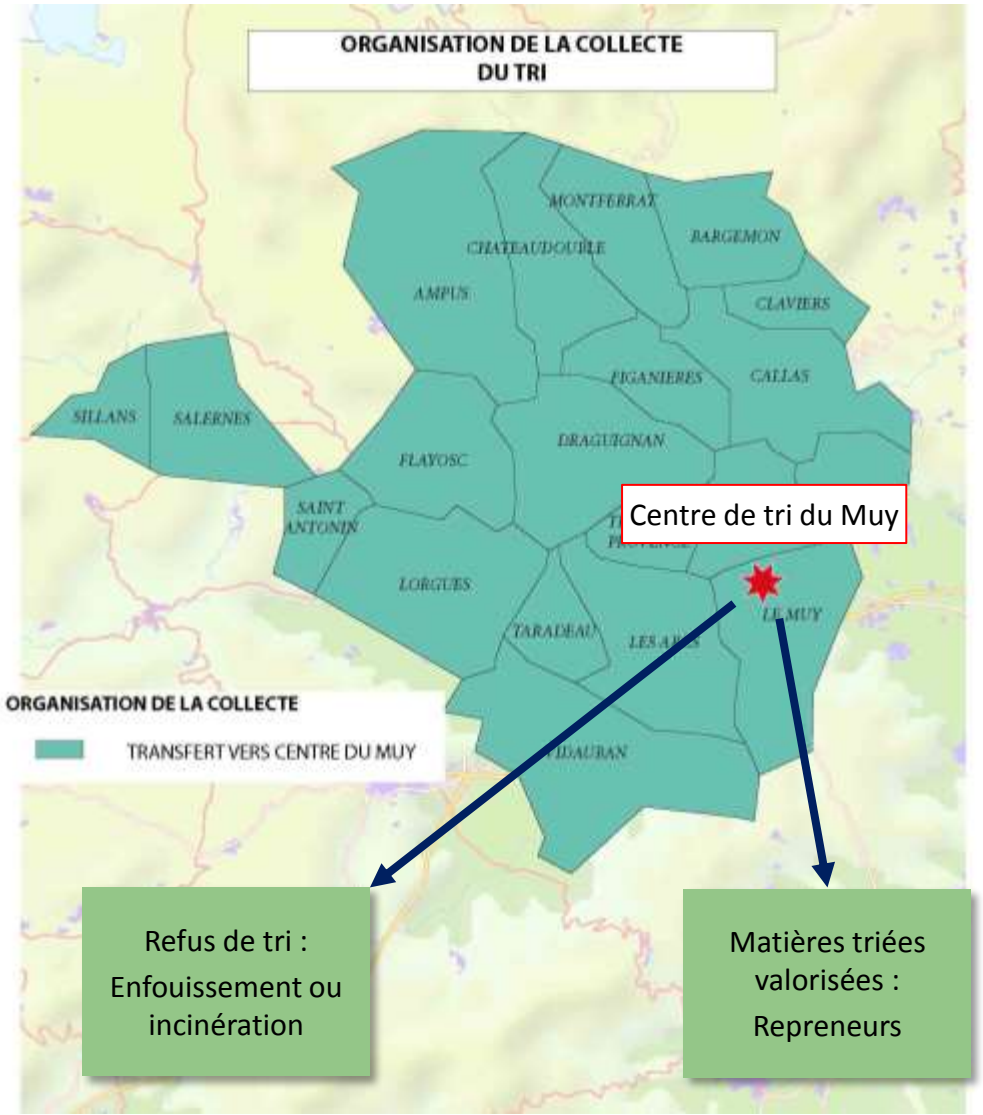
Installation de stockage des déchets non dangereux
La Cannet des Maures (83)

Une fois collectées, une partie des ordures ménagères résiduelles (OMR) est transportée vers l'*installation de stockage des déchets non dangereux* du Cannet des Maures, dit le Balançan, pour traitement par l'entreprise Valtéo. 2016 est la première année où une seconde partie des OMR collectés est envoyée vers l'*usine de valorisation énergétique* de Toulon (Rendement énergétique supérieur ou égal à 0,65, Exploitation ZEPHIRE, SITTOMAT). Cela concerne 1 374 tonnes des 42 847 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Le 8 mai 2016, un incendie à endommagé le quai de transfert des OMR de Draguignan. Depuis cette date, la presque totalité des OMR est transportée sans transfert préalable.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300191-20170921-3_2017_167DE

2.A -A.2 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES, PAPIERS ET VERRE



Le centre de tri des déchets non dangereux de la société Valéor est implanté sur le territoire de la CAD.

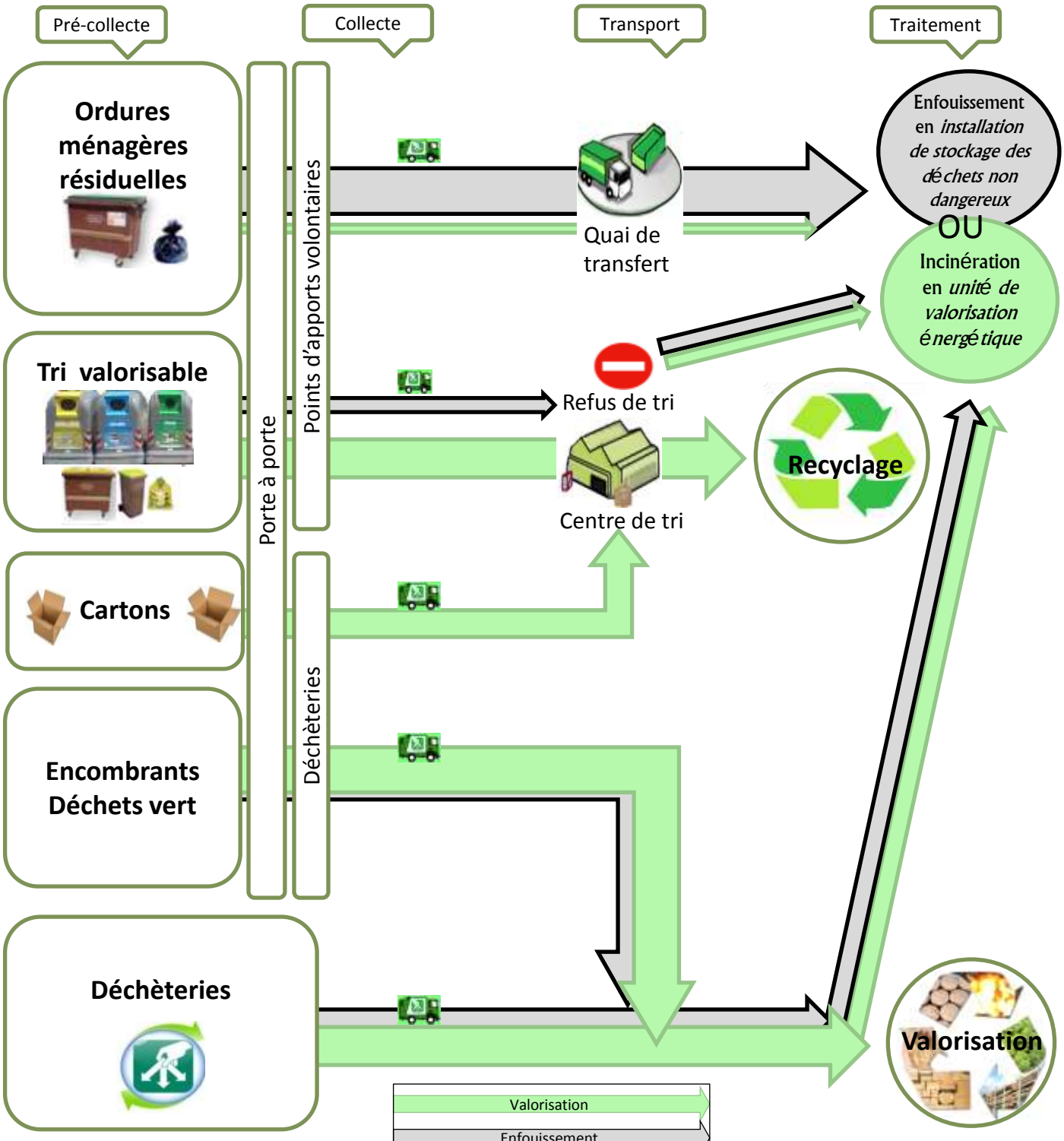
Les repreneurs sont situés sur l'ensemble du territoire français.

Concernant les fréquences de collecte:

Le porte à porte est collecté 1 fois par semaine et les points d'apports volontaires selon le taux de remplissage des colonnes.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300458-20171002-C_2017_167-DE

2.A-B SYNOPTIQUE DES MODES DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

2.A -C TONNAGES, TRAITEMENT

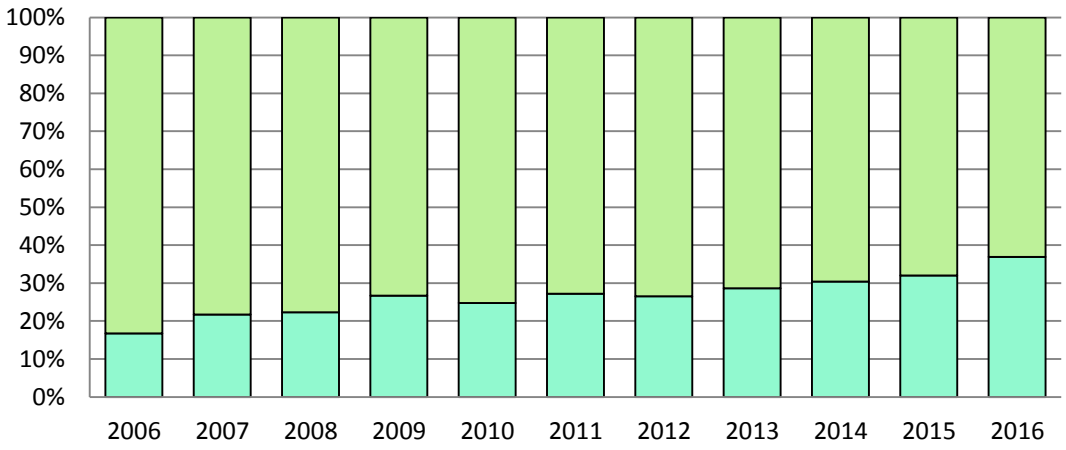
Ci-dessous sont présentés la qualité, la quantité, la production et le mode de traitement des déchets gérés par la CAD :

Déchet	Tonnages 2016	Kg/hab CAD 2016	Tonnages 2015	Kg/hab CAD 2015	Kg/hab PACA 2014	Traitement	Localisation
Ordures ménagères résiduelles	41 474	394	45 321	440	401	Enfouissement	Le Cannet des Maures (83)
	1 374	13	0	0		Incinération	Toulon (83)
Encombrants non valorisables	7 518	71	5 926	58	73	Enfouissement	Le Cannet des Maures (83)
Bois	2 144	20	2 018	20	10	Incinération	Cabasse (83)
Verre	2 242	21	2 163	21	21	Recyclage Réutilisation	Le Muy (83)
Emballages ménagers	1 848	18	1 634	16	35		
Papiers	1 573	15	1 513	15			
Cartons	251	6,5	640	6	/		
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	689	7	575	6	2,5		Courbevoie (92)
Déchets d'ameublement	1 079	10	427	4	2015 : 8,4		Appilly (60)
Textile	311	3	206	6	2,5		Saint-Auban (06)
Ferrailles	1 221	12	1 150	11	10		Fréjus (83)
Huiles de vidange	105	1	96	1	2,5		
Huiles alimentaires							
Déchets Dangereux Spécifiques							
Pneus	35	0,3	42	1	/		Lyon (69)
Piles	2	0,02	2	0,02	/		France
Gravats	6 718	64	5 595	54	82		Cabasse (83)
Déchets verts	8 758	83	8 660	84	67	Compostage	
			0	0		Incinération	
TOTAL	77 783	739	75 969	737			

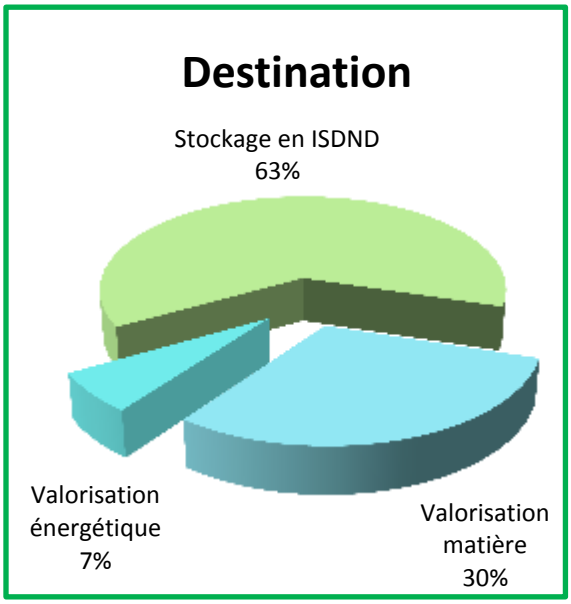
Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-2017_167-DE

2.A -D TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS TRAITÉS

Pourcentage de valorisation des déchets entre 2006 et 2016



En 2016 le taux de valorisation des déchets atteint 37 % (36,86%).
Ce taux est en progression constante depuis la création de la CAD.
En effet, ceci s'explique par le déploiement du tri et l'amélioration du réseau de déchèteries durant la dernière décennie.



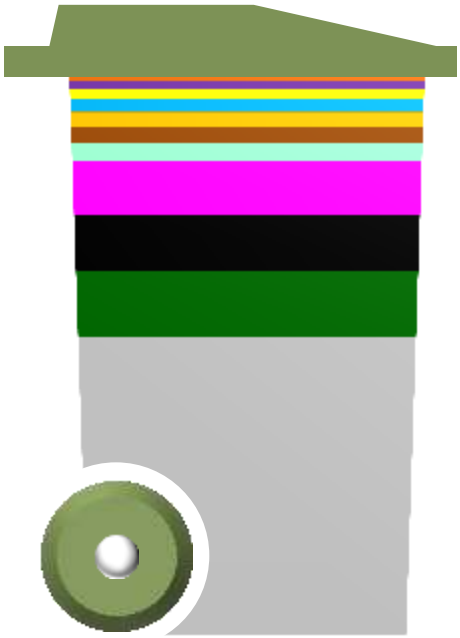
Pour la première fois, en 2016 certains déchets sont valorisés énergétiquement (une partie des OMR, du bois, des déchets verts et des refus de tri). Cela permet d'utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.
Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage : - 4 %

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300195-20170921-C_2017_167-DE

2. B MESURES PRISES POUR ATTÉNUER LES POLLUTIONS LIÉES AUX DÉCHETS

En matière de déchets, la CAD a entamé depuis 2014 de grandes réformes de son service, qui doivent permettre son optimisation financière, mais aussi de poursuivre les progrès en matière de performances environnementales. Pour mémoire, à la création de la CAD, le taux de valorisation des déchets était presque nul. En 2006, 17% des déchets étaient valorisés, grâce au déploiement du tri et des déchèteries. En 2016, la poursuite des efforts entrepris permettent d'atteindre 37%. En 2020, l'ambition est d'atteindre un taux de valorisation supérieur à 70% des déchets ménagers, grâce aux mesures suivantes :

Répartition des tonnages collectés en 2016



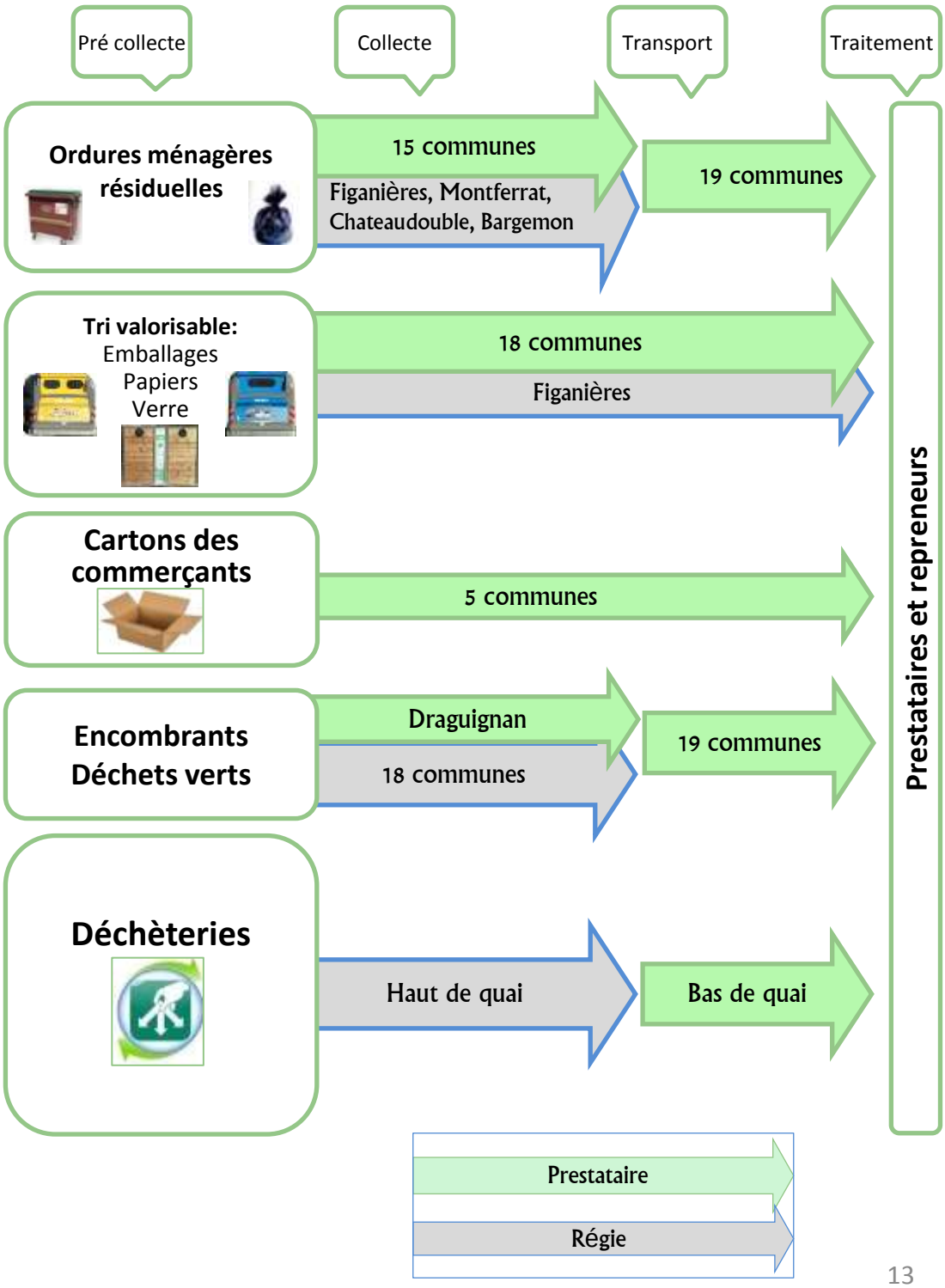
- Piles
- D.D.M.
- D.E.E.E.
- Meubles
- Journaux
- Bois
- Gravats
- Déchets verts
- Pneus
- Textile
- Cartons
- Ferrailles
- Emballages
- Verre
- Encombrants
- Ordures ménagères r.

- L'optimisation des **déchèteries**, par la finalisation du maillage des équipements sur le territoire et l'adaptation progressive des conditions d'accueil aux besoins des usagers (horaires, nature des déchets acceptés …) ;
- L'optimisation des **collectes**, par le remplacement progressif des bacs de regroupements par des points d'apport volontaires, plus adaptés aux usagers, plus performants en matière de tri, plus efficients pour les collectes ;
- L'optimisation du **traitement**, par la préparation de la sortie du « tout enfouissement ». En effet, la CAD est volontaire pour accueillir sur son territoire une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers, dans l'objectif de valoriser plus de 60% de ses OMR actuelles (OMR : ordures ménagères résiduelles).

Toutes ces réformes représentent sur le mandat un coût de 6,5 M d'€, soit environ 11% des capacités totales d'investissement de la CAD.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248000408-20170921-DC_2017_167-DE

3. A SYNOPTIQUE DES MODES DE GESTION DES DÉCHETS



Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300436-20170921-C_2017_167-DE

3.B -A DÉPENSES DU SERVICE SUR L'ANNÉE 2016

	Services communs	Déchèteries	Tri sélectif	**TOTAL**
Communication	- €	8 727 €	7 732 €	16 459 €
Patrimoine	- €	30 911 €	29 228 €	60 139 €
Véhicules	208 €	4 069 €	106 712 €	110 989 €
Consommables	3 040 €	43 764 €	80 859 €	127 663 €
Dotations aux amortissements et Intérêts des emprunts	11 630 €	108 829 €	302 672 €	423 131 €
Rémunération du personnel	283 760 €	834 196 €	807 606 €	1 925 562 €
Prestations de service	- €	2 191 999 €	13 106 777 €	15 298 775 €
	298 638 €	3 222 495 €	14 441 586 €	**17 962 719 €**

Les missions du service déchets sont très majoritairement confiées à des prestataires : une grande partie de la collecte, du tri et du traitement des déchets. Cela représente plus de 85% des dépenses.
Quant aux ressources humaines, elles représentent 11% des dépenses.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300403-20170929-2_2017_09_DE

3.B -B MONTANTS DÉTAILLÉS DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGRÉES ET DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

Détail des recettes des déchèteries	Montant
Recettes diverses	511 €
Vente cartons	22 600€
Vente Ferrailles	67 178 €
Soutiens REP DEEE	61 448 €
Soutiens REP meubles	78 276 €
Vente cartes déchèterie	107 510 €
Total recettes déchèteries	**337 524€**

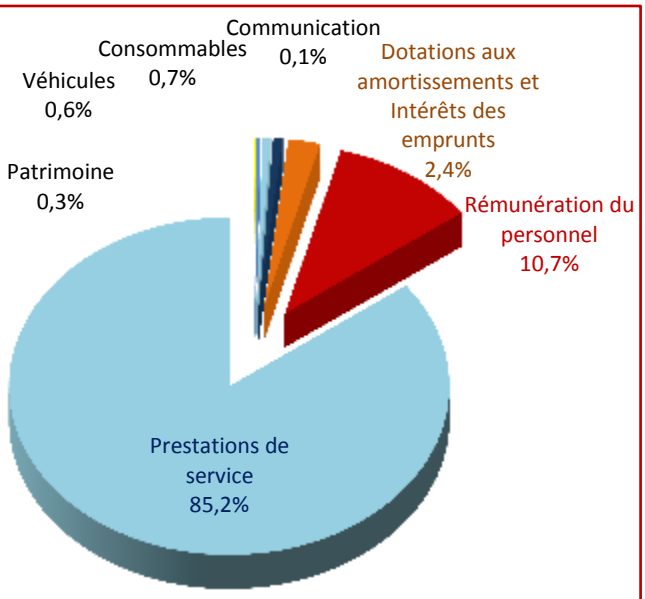
Détail des recettes de la collecte sélective	Montant		
Vente cartons			39 820 €
Vente verre	51 053 €	Verre	52 257 €
Soutiens au tri du papier	93 457 €	Journaux	197 493 €
Vente papier des journaux	104 036 €		
Vente capsules Nespresso	342 €	Emballages	**777 996 €**
Vente acier	6 000 €		
Vente plastiques	30 778 €		
Vente cartons des emballages	54 185 €		
Vente de Papiers des emballages	122 199 €		
Soutiens au tri	543 439 €		
Total recettes collecte sélective			**1 067 565 €**

Recettes	Montant
Autres recettes	110 329 €
Recette sinistre incendie	150 000 €
Recettes déchèteries	337 524 €
Recettes collecte sélective	1 067 565 €
Recettes T.E.O.M.	17 279 038 €
Total Recettes	**18 944 456€**

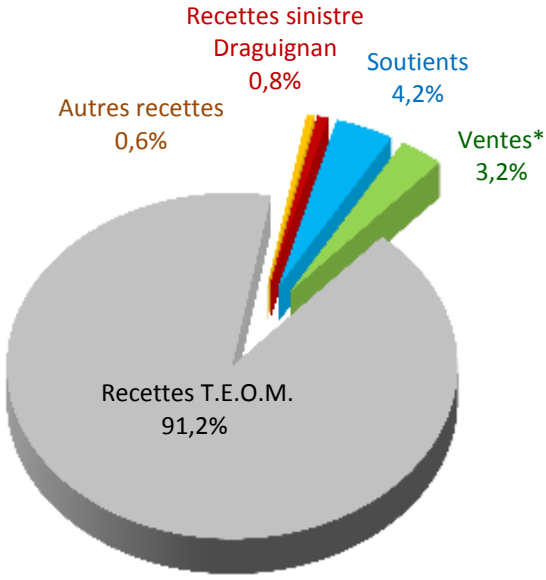
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 91% des recettes perçues par la CAD en 2016.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

3.B-C REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DÉPENSES ET RECETTES

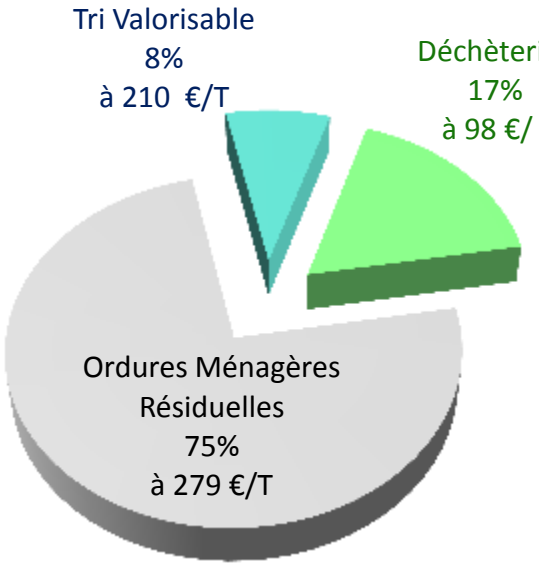


Dépenses globales de la direction



Recettes globales de la direction

* Ventes de cartes de déchèteries et de matériaux



Répartition des coûts selon les flux

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

3. C COÛT À LA TONNE

Cout complet par tonne des déchets	€ TTC / T	% de tonnage
DEEE	**- 57 €**	1%
DEA	**- 40 €**	1%
Textile	**0 €**	0,4%
Piles	**0 €**	0,002%
Ferrailles	**43 €**	2%
cartons déchèterie	**45 €**	0%
Gravats	**56 €**	9%
Journaux Ménagers	**56 €**	2%
Déchets verts broyés	**91 €**	0,8%
Verre	**99 €**	3%
Bois	**108 €**	3%
Pneus	**111 €**	10%
Déchets verts	**119 €**	0,0%
Encombrants NV	**147 €**	10%
Ordures ménagères résiduelles	**279 €**	55%
Cartons du commerce	**317 €**	1%
Emballages Ménagers	**451 €**	2%
D.M.S.	**1 127 €**	0,14%
Coût moyen	**210 €**	



Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

SQUARE MOZART
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN CEDEX

TÉL. 04 94 50 16 20
FAX 04 94 60 34 71

www.dracenie.com
contact@dracenie.com

fb.com/AggloDracenoise
@AggloDracenoise

